

FAQ pour les assemblées virtuelles

1. Qu'est-ce qu'une assemblée virtuelle?

C'est une assemblée à laquelle les participants assistent au moyen d'une plateforme en ligne. Cette plateforme leur permet de poser des questions, de voter et de participer par voie électronique et en temps réel plutôt que de se rendre au lieu physique de l'assemblée.

2. Pourquoi tenez-vous une assemblée virtuelle?

La Sun Life apporte ce changement en raison de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Nous montrons ainsi notre engagement à prioriser la santé et la sécurité de nos actionnaires, titulaires de contrat ayant droit de vote, employés, Clients et de la collectivité en général.

3. Si j'assiste virtuellement à l'assemblée, est-ce que ma capacité à m'adresser au conseil sera limitée?

- Non, seule la manière de vous adresser au conseil change. Nous espérons que la tenue d'une assemblée virtuelle favorisera la participation et l'engagement. Ce format permet à tous les actionnaires, fondés de pouvoir dûment désignés, titulaires de contrat ayant droit de vote et invités de participer à l'assemblée, peu importe où ils se trouvent.
- Nous avons veillé à ce que cette assemblée offre aux actionnaires et titulaires de contrat ayant droit de vote les mêmes occasions de participer que lors des assemblées en personne. Les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés et les titulaires de contrat ayant droit de vote seront autorisés à voter en ligne en tout temps pendant l'assemblée.
- Comme pour une assemblée physique, seuls les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés et les titulaires de contrat ayant droit de vote reconnus pourront prendre la parole et poser des questions pendant l'assemblée.
- Comme pour les assemblées générales annuelles physiques, nous observerons le même protocole quant à la pertinence des interventions. Soyez assurés que nous ne tenterons pas de limiter ni de filtrer les questions légitimes et ferons de notre mieux pour régler les problèmes soulevés. Dans un format en ligne, nous pourrions recevoir des questions sur un même thème et paraphraser votre question par souci d'efficacité et dans le but d'aborder autant de thèmes que possible.

4. Comment puis-je accéder virtuellement à l'assemblée? Dois-je m'inscrire à l'avance?

Les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits s'étant dûment désignés eux-mêmes fondés de pouvoir) qui assistent à l'assemblée en ligne pourront voter en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée au moyen de la plateforme de webdiffusion en direct.

Étape 1 : Connectez-vous en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/422392842>. Nous vous recommandons de vous connecter au moins une heure avant le début de l'assemblée. Vous devez vous assurer que votre connexion à Internet fonctionne pendant toute la durée de l'assemblée.

Étape 2 : Suivez ces directives.

Actionnaires inscrits, participants du compte d'actions et titulaires de contrat ayant droit de vote :

Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2022 » (sensible à la casse). Votre numéro de contrôle se trouve sur le formulaire de procuration ou dans le courriel que vous avez reçu de notre agent, Compagnie Trust TSX. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour accéder à l'assemblée, tout vote que vous exprimerez à l'assemblée révoquera toute procuration précédemment soumise. Si vous ne voulez pas révoquer une procuration

précédemment soumise, vous ne devriez pas voter pendant l'assemblée. Si vous n'avez pas de numéro de contrôle, veuillez vous reporter à la question 13 pour obtenir des instructions.

Actionnaires non inscrits :

- Le numéro de contrôle figurant sur votre formulaire d'instructions de vote ne peut pas être utilisé pour voter virtuellement à l'assemblée. Vous devez obtenir un nouveau numéro de contrôle au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le lundi 9 mai 2022. Veuillez vous reporter à la question 13 pour les instructions.
- Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2022 » (sensible à la casse).

Fondés de pouvoir dûment désignés :

- Vous devez aussi inscrire le fondé de pouvoir en appelant Compagnie Trust TSX au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-212-235-5754 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou en remplissant un formulaire en ligne à <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le lundi 9 mai 2022. Si vous omettez d'inscrire votre fondé de pouvoir en ligne, il ne recevra pas de Compagnie Trust TSX le numéro de contrôle requis pour voter à l'assemblée.
- Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2022 » (sensible à la casse). Les fondés de pouvoir qui sont dûment désignés et inscrits auprès de Compagnie Trust TSX recevront un numéro de contrôle par courriel après que la date limite pour voter par procuration est passée.

Invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés eux-mêmes fondés de pouvoir) : Cliquez sur « Les invités » puis remplissez le formulaire en ligne. Les invités pourront écouter l'assemblée, mais ne pourront pas voter pendant celle-ci.

5. Comment puis-je voter en ligne pendant l'assemblée?

Une fois que vous aurez accédé à l'assemblée virtuelle et que le président aura officiellement ouvert la séance, les sujets faisant l'objet d'un vote et les options de vote qui vous sont offertes s'afficheront sur le panneau de vote à l'écran. Il suffit de cliquer sur votre choix (POUR/CONTRE ou POUR/ABSTENTION) pour envoyer votre vote. Pour participer au vote en ligne, les actionnaires non inscrits doivent d'abord se désigner eux-mêmes fondés de pouvoir ou désigner un fondé de pouvoir.

6. Dois-je attendre le jour même de l'assemblée pour voter?

- Non, toutes les méthodes de vote par procuration restent offertes aux actionnaires et aux titulaires de contrat ayant droit de vote, comme par les années passées.
- Nous nous attendons à ce que la majorité des votes soient exprimés avant l'assemblée par procuration au moyen des divers canaux disponibles. Les votes exprimés le jour de l'assemblée représentent un pourcentage extrêmement peu élevé du total des votes exprimés.
- Les actionnaires et les titulaires de contrat ayant droit de vote qui ont des questions sur le vote doivent téléphoner à Compagnie Trust TSX au 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1-416-682-3801 (autres pays).

7. Comment puis-je poser des questions pendant l'assemblée?

- Seuls les actionnaires, les fondés de pouvoir dûment désignés ainsi que les titulaires de contrat ayant droit de vote reconnus pourront prendre la parole et poser des questions pendant l'assemblée.

- Si vous assistez virtuellement à l'assemblée et avez besoin d'aide pour voter ou poser des questions à tout moment pendant l'assemblée, consultez notre fournisseur de services, Lumi, en allant à <https://go.lumiglobal.com/faq>.

8. Qui dois-je contacter si j'assiste virtuellement à l'assemblée et que j'ai de la difficulté à accéder à l'assemblée ou des problèmes techniques?

Allez à <https://go.lumiglobal.com/faq>.

9. L'assemblée annuelle sera-t-elle archivée?

Oui, vous trouverez un enregistrement de l'assemblée sur notre site Web avec les documents sur l'assemblée.

10. Je suis un actionnaire non-inscrit/véritable. Le formulaire d'instructions de vote que j'ai reçu mentionne la participation à une assemblée et un vote en personne. Qu'est-ce que cela signifie?

Dans ce cas-ci, comme il s'agit d'une assemblée virtuelle, voter en personne signifie voter en ligne. Pour voter en ligne pendant l'assemblée virtuelle, un actionnaire non-inscrit/véritable doit suivre ces étapes :

1. Se désigner lui-même pour « assister » à l'assemblée générale annuelle sur le formulaire d'instructions de vote;
2. Obtenir un numéro de contrôle auprès de Compagnie Trust TSX en appelant au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-212-235-5754 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou en remplissant un formulaire en ligne à <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr>.
3. S'inscrire en ligne à <https://web.lumiagm.com/422392842> au moyen du nouveau numéro de contrôle.

Nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant l'une des méthodes indiquées dans la Circulaire d'information de la direction 2022.

11. Je ne trouve pas mon numéro de contrôle. Que dois-je faire?

Actionnaires inscrits, participants du compte d'actions, titulaires de contrat ayant droit de vote ou fondés de pouvoir :

Veuillez appeler au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-212-235-5754 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou remplir un formulaire en ligne à <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr> afin de prendre des dispositions pour se faire émettre un numéro de contrôle avant 17 h (heure de Toronto) le 9 mai 2022.

Actionnaires non inscrits :

- Vous ne pouvez pas utiliser le numéro de contrôle figurant sur votre formulaire d'instructions de vote pour voter virtuellement à l'assemblée. Pour obtenir un nouveau numéro de contrôle, vous devez vous désigner fondé de pouvoir en indiquant votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote, puis en suivant les instructions de votre mandataire pour retourner le formulaire. Si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote, communiquez avec votre mandataire.
- Vous ou votre fondé de pouvoir devez également inscrire le fondé de pouvoir en appelant la Compagnie TSX Trust au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-212-235-5754 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou en remplissant un formulaire en ligne à <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le lundi 9 mai 2022. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de

pouvoir ne pourront pas voter virtuellement à l'assemblée, mais pourront y assister en tant qu'invités.

12. Est-il possible d'assister virtuellement à l'assemblée sur n'importe quel navigateur Web?

Il est possible d'accéder virtuellement à l'assemblée sur la plupart des navigateurs (notamment Google Chrome, Mozilla Firefox et Apple Safari). Ce n'est pas le cas pour Internet Explorer. Nous recommandons aux actionnaires et aux titulaires de contrat d'installer la plus récente version de leur navigateur.

13. Qu'en est-il si j'ai plus d'un compte et que je veux voter durant l'assemblée virtuelle?

Si vous avez plus d'un compte, vous recevrez plus d'un numéro de contrôle pour voter. Un actionnaire inscrit qui est aussi un titulaire de contrat ayant droit de vote et qui décide d'assister virtuellement à l'assemblée devrait être connecté avec chaque numéro de contrôle sous une session de navigateur distincte afin de voter pour plusieurs comptes. Votre vote est important pour nous! Nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant l'une des méthodes indiquées dans la Circulaire d'information de la direction 2022 ou les Renseignements destinés aux titulaires de contrat ayant droit de vote 2022, selon le cas.